



BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD

Paiement du dividende

Selon décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2010, le dividende pour l'exercice 2009 a été fixé à 180 % soit :

- pour les actions nominatives, de Fr. 100.– nominal :

montant brut	Fr. 180.–
sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %	Fr. 63.–
soit net par action	Fr. 117.–

Ce dividende sera versé directement, valeur 4 mai 2010, aux actionnaires inscrits au Registre des actions à la date de l'Assemblée générale.

- pour les actions au porteur, de Fr. 500.– nominal :

montant brut	Fr. 900.–
sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %	Fr. 315.–
soit net par action	Fr. 585.–

Le montant net ci-dessus est payable sans frais, dès le 4 mai 2010, contre remise du coupon n° 23, à tous les guichets en Suisse de l'UBS SA, du Credit Suisse, de Rothschild Bank AG, ainsi qu'à notre siège de Genève et à nos succursales de Fribourg et Lausanne.

Genève, le 29 avril 2010.

Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Le Conseil d'Administration